

Atelier Généalogique

Réunion du 11/01/2014

Inventaire après décès



L'inventaire après décès est un **acte notarié**

- Visant à établir la liste des objets possédés par une personne lors de sa mort
- Permettant la répartition des biens (en toute connaissance de cause) entre les héritiers

Les inventaires après décès sont réalisés depuis l'Ancien Régime

Mais ils sont rares jusqu'à la fin du XIXe siècle car la plupart des biens se partagent à **l'amiable**

De nos jours, ils ne sont **pas obligatoires**  
=> pas systématiques  
sauf si enfants mineurs

# Les inventaires après décès sous l'Ancien Régime

Selon le droit coutumier

« En ligne directe, le mort saisi le vif »

=>

Le descendant (ou l'ascendant ou les collatéraux) succède de plein droit au défunt



Un inventaire des biens du  
défunt est donc nécessaire

Pour protéger les droits de  
ceux qui ont (ou qui peuvent  
avoir) intérêt dans la  
succession

# Que trouver dans les inventaires ?

- le nom du défunt
- parfois sa profession et son lieu de résidence
- le nom du greffier, sa qualité, son lieu de juridiction et de résidence
- le nom des parties qui requièrent l'inventaire
- le nom des experts requis pour l'estimation des biens (prisage)
- la description de l'habitation
- l'estimation de chaque objet et meuble
- le prix estimé de chaque objet et meuble
- le cas échéant l'inventaire des titres, papiers et de la bibliothèque
- le montant de l'argent liquide
- le détail de tous les objets en matière précieuse (argent, or, diamant)
- l'indication des dettes
- la somme totale des estimations

Inventaire des meubles, effets,

[A]rgenterie, bestiaux, bleds, et autres

[biens] réputés meubles etant au château

de quillien sur la paroisse de pleiben

[manque] et composant la communauté

[manque] entre feu messire Louis Jean Marie

[chef] de nom et d'armes de Kerret juveigneur

[des] anciens princes et comtes de léon,

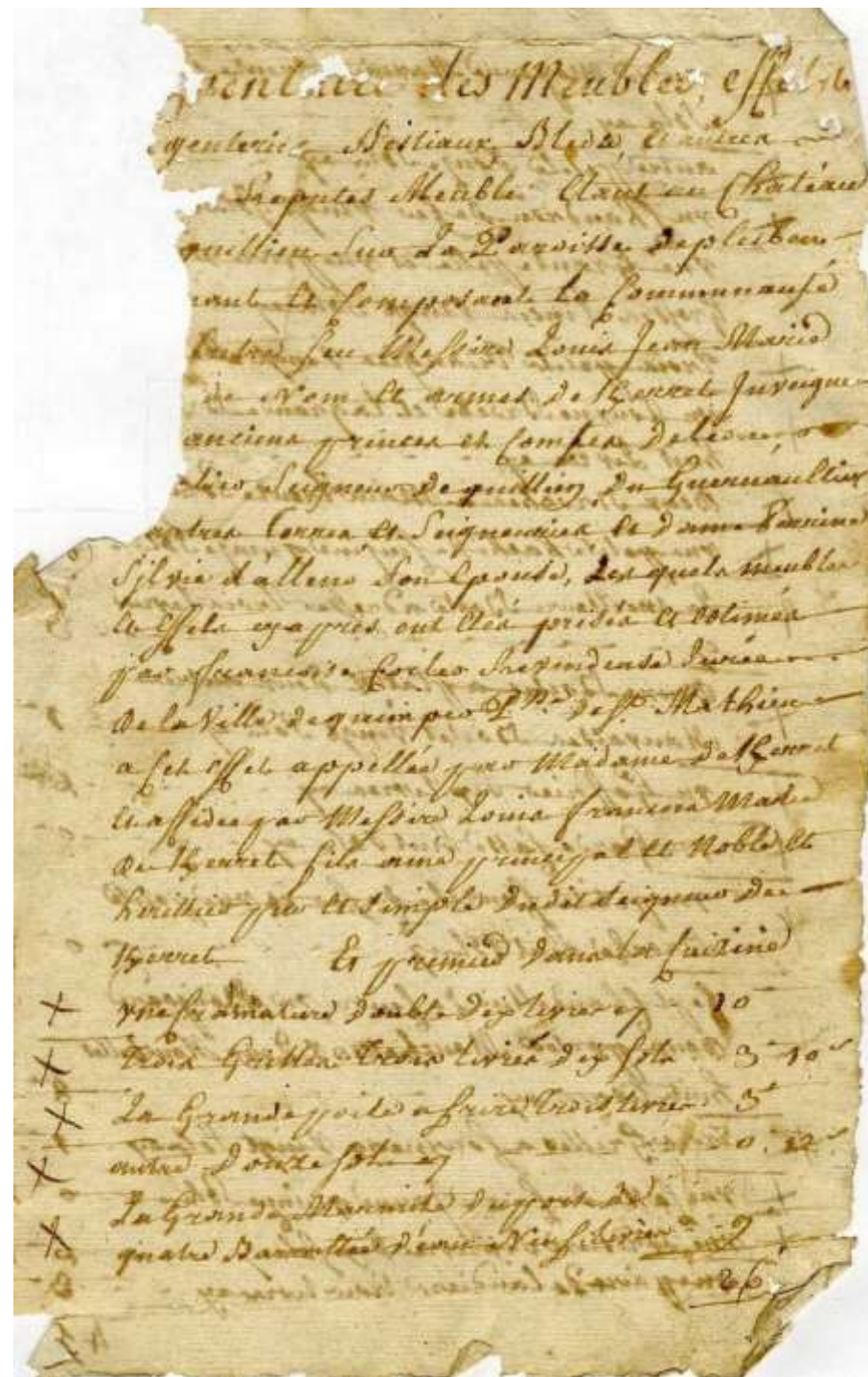
chevalier seigneur de quillien, du Guernaultier

et autres terres et seigneuries et dame Perrine

Silvie d'alleno son espouse, lesquels meubles

et effets cy après ont etés prisés et estimés

par francoise Corler revendeuse jurée



**Copie d'un original et transcription d'un inventaire de 1782**

## Qui rédige les inventaires ?

L'inventaire après décès est un acte dressé sur requête des intéressés par une autorité compétente :

Un magistrat, un commis, un notaire ou encore un clerc, relevant du siège de la juridiction dont dépend le domicile du défunt

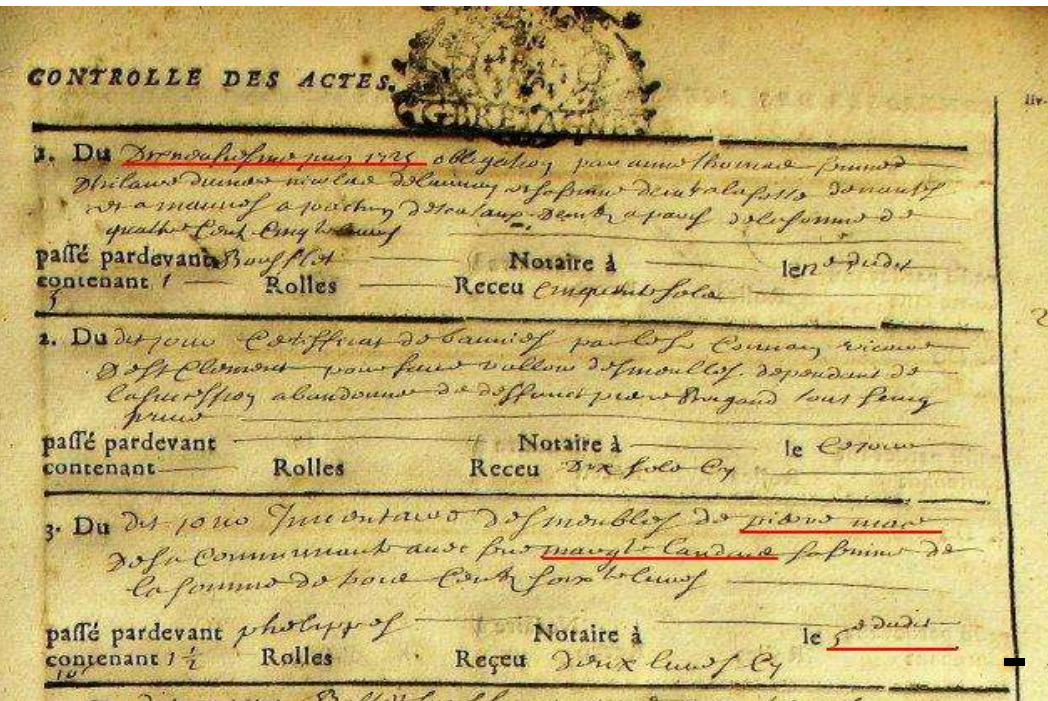


## Où sont conservés les inventaires ?

En règle générale, nous trouverons les inventaires après décès aux AD dans la **série E (archives notariales)**

Mais dans certaines régions ou s'il s'agit de fonds des juridictions de l'Ancien Régime, nous les trouverons dans **la série B**

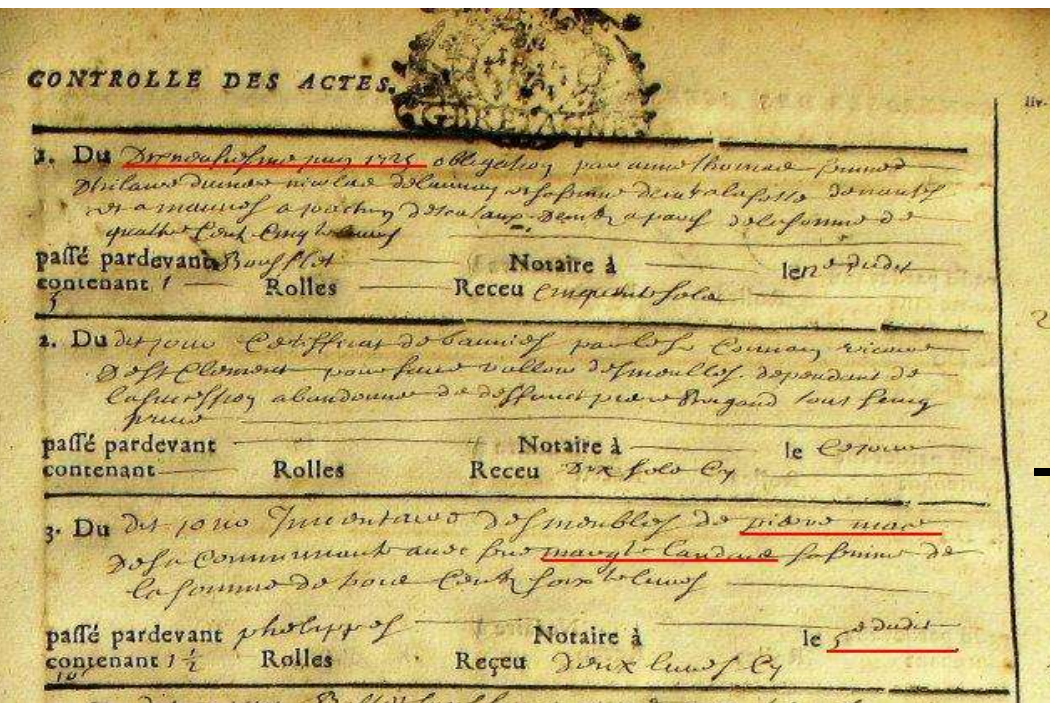
# Comment retrouver un inventaire ?



L'édit de mars 1693 met en place la formalité de **contrôle des actes**

## 1ère étape :

- consulter les registres du bureau compétent territorialement
- noter la date de l'inventaire et la juridiction du dépôt de l'acte (série C)



## Comment retrouver un inventaire ?

### 2ème étape :

- rechercher la juridiction dans les répertoires d'archives
- repérer la cote de l'article correspondant à la date de l'inventaire

# Comment retrouver un inventaire ?

Autre solution : les registres d'insinuation

But : assurer la publicité des actes notariés devant le public

Si enfants mineurs => Insinuation

Série B des AD

## Intérêt pour le généalogiste

- Connaissance de la composition exacte de la fortune d'un personnage à une date donnée
- Connaissance de la vie quotidienne à une époque donnée, dans une région donnée

# Intérêt pour l'historien (et le généalogiste)

- Informer sur le bâti existant, le nombre de pièces, leurs caractéristiques, le mobilier en place, riche ou non  
=> statut du défunt
- Offrir une description précise d'un lieu  
=> étudié et comparé à son état actuel
- Apprécier le coût de la vie de l'époque  
=> valeurs indexées selon certaines variables  
(climat, saison, situation géographique)